

Corti, u 12 di settembre di u 2022

CARTULARE DI STAMPA

## **La Collectivité de Corse s'associe au CROUS de l'Université de Corsica pour soutenir les étudiants insulaires**

*Marti u 13 di settembre di u 2022, 10 ore è mezu  
Università di Corsica, Restaurant Universitaire Mariani, Corti*



Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Education et de la Formation sera présente pour l'inauguration d'un nouveau portail Wifi au sein du Crous de Corse. Elle profitera de ce moment pour présenter les nouvelles mesures d'aides à la vie étudiante en présence de Marc Paul Luciani, Directeur du CROUS de Corse, le mardi 13 septembre 2022, à 10h30 au Restaurant Universitaire Mariani de Corti.

En plus du schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage et des nombreuses actions mises en place pour les jeunes en matière de lutte contre la précarité, cette année, une nouvelle mesure est venue s'ajouter aux actions existantes.

Afin de répondre au mieux aux différentes situations de nombreux étudiants insulaires et d'alléger la charge financière que peut représenter les frais de restauration, la Collectivité de Corse a souhaité mettre en place dans le cadre de la mesure 22 « Aide à la restauration et compensation du reste à charge » la prise en charge de manière intégrale du ticket « RU » pour les étudiants boursiers mais également non boursiers.

Le montant total de la participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi à 215 000 €.

**La Collectivité de Corse est à ce jour la seule région de France à offrir la gratuité des repas à tous les étudiants sur un campus Universitaire.**

- **Le schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage » ; pour une vision plus cohérente de la politique publique en faveur des apprenants !**

A travers son schéma d'aide, l'Assemblée de Corse a affirmé avec détermination sa volonté de garantir à tous les apprenants corses désireux de poursuivre leurs études et leurs formations sur l'île et à l'extérieur de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social ou les difficultés rencontrées.

Ainsi, la Collectivité de Corse a fait le choix de regrouper l'ensemble de ses mesures en un seul et même **document stratégique**, d'une part pour mieux prendre en compte les problématiques transversales entre les différents champs d'intervention, de la formation initiale à la formation professionnelle, en passant par l'apprentissage, et d'autre part afin de proposer à terme des solutions innovantes en mutualisant les savoirs et les compétences des services et des directions concernées.

Enfin, ce schéma fait preuve d'une véritable intelligence territoriale, car s'il s'appuie sur une collaboration accrue et permanente de tous les services concernés, comme avec l'ensemble des travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse répartis sur tout le territoire, il s'inscrit dans une véritable démarche d'amélioration continue, car l'enjeu consiste bien à s'adapter à un contexte en constante évolution.

- **34 mesures d'aide**, de l'aide aux dépenses de rentrée à la première installation en Corse « APIC », mesure d'aide mise en place pour cette rentrée Universitaire, (de 250€ à 800€) en passant par le dispositif de soutien en faveur des associations étudiantes :

En regroupant les différentes mesures et autres dispositifs d'aide en un seul et même cadre stratégique, la Collectivité de Corse est soucieuse d'apporter une vision unifiée et cohérente de l'action en faveur de l'ensemble des apprenants. Ce schéma simplifie ainsi le parcours de l'utilisateur en privilégiant une prise en compte globale et décloisonnée des différentes situations et en apportant donc des réponses plus adaptées.

Un service spécifiquement dédié est mis en place à travers un budget global de 2 500 000€ visant à répondre aux besoins des élèves et des étudiants.

Par ailleurs, le service de la vie étudiante est chargé de piloter, mettre en œuvre et instruire les demandes relatives à la vie étudiante, et a également pour mission d'accueillir et de conseiller le public, en lien avec les services de l'Université de Corse, le CROUS de Corse, le Rectorat de Corse mais aussi et surtout avec les pôles territoriaux de la direction de l'action sociale de proximité.

A titre d'exemple, depuis la mise en place de ce service en janvier 2020, ce sont plus de 1983 dossiers qui ont été instruits. Le nombre de demandes ne cesse de s'accroître, contexte chaque année. Le service de la vie étudiante accompagne au mieux les élèves et les étudiants tout au long de leur cursus, avec pour ambition de faire émerger une politique de vie étudiante optimale en Corse, y compris sur les trois grands bassins de vie, à savoir celui d'Aiacciu, de Corti, de Bastia, mais également sur les territoires les plus reculés.

- **Un partenariat avec le CROUS de Corse renforcé autour des frais de rentrée et des frais de vie courante**

L'Académie de Corse compte près de 5000 étudiants, répartis sur l'Université de Corse, les différents lycées dispensant les BTS et classes préparatoires, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, l'Ecole de Management et les Instituts de Formation de soins Infirmiers.

Le nombre de boursiers de l'enseignement supérieur est de 1 950 (chiffres 2019) et est en constante augmentation. La réussite des étudiants de l'Académie de Corse est le fruit de la qualité de l'offre de formation et des conditions optimum quant à l'enseignement proposé. La responsabilité des établissements d'enseignement supérieur est engagée dans leurs succès.

Le CROUS de Corse a pour mission d'assurer le logement, la restauration, la culture, mais aussi les aides financières afin de permettre aux étudiants les plus modestes de réussir leurs études dans les meilleures conditions possibles et de pouvoir terminer leur cursus.

Le partenariat ratifié en octobre 2019 entre le CROUS et la Collectivité de Corse a été renforcé par l'arrêté 22/547 CE du Conseil exécutif de Corse le 26 juillet 2022.

Le Conseil exécutif de Corse a permis d'attribuer une allocation de rentrée de 500 € aux étudiants boursiers ayant un foyer fiscal en Corse. Cette aide est versée par le Crous de Corse en même temps que le versement des bourses sur critères sociaux.

La Collectivité de Corse prendra également à sa charge le coût financier que représente la nouvelle offre internet, afin de permettre aux étudiants de l'Università di Corsica de disposer d'un réseau internet performant, **pour un montant total de 92 224,51 €.**

- **La mesure 2 « L'aide aux dépenses de rentrée »**

Les étudiants pouvant bénéficier de cette mesure devront être boursiers de l'Académie de Corse, inscrits dans un cursus post-bac en formation initiale, avoir leur foyer fiscal en Corse. L'aide accordée est de 500 €, (elle était de 400 € en 2019) et ne sera attribuée qu'une seule fois par année universitaire. La Collectivité de Corse attribue ainsi 1 000 000 € au CROUS de Corse au titre de l'année d'étude 2022-2023.

La Collectivité de Corse a ainsi permis à 1 569 étudiants boursiers de bénéficier de cette aide en 2021, pour montant total de 785 000€.

- **La mesure 22, « Aide à la restauration et compensation du reste à charge »**

Pour rappel, la Collectivité de Corse prend à sa charge « l'euro restant », afin que les étudiantes et étudiants boursiers puissent bénéficier de 2 repas gratuits par jour au restaurant universitaire. Aussi, et parce que le statut de « non boursier » n'est pas garant d'une situation financière aisée du foyer parental, il s'agit pour la Collectivité de Corse de prendre en charge de manière intégrale le ticket « RU » pour les non boursiers également, soit 3,30€.

Dans le cadre du dialogue de gestion avec le CROUS de Corse, et au regard du nombre prévisionnel de passage au « Restaurant Universitaire », la Collectivité de Corse attribue au « CROUS de Corse », un montant total de 215 000 €, réparti comme suit :

- 50 000 € au titre de la prise en charge de « l'euro restant » pour 50 000 passages dits « Boursiers » ;

- 165 000 € au titre de la prise en charge du ticket intégral de 3,30 € pour 50 000 passages dits « Non boursiers ».

- **Lutte contre la fracture numérique au titre de l'année universitaire 2022-2023**

Plus que jamais, notamment depuis le début de la crise sanitaire, les étudiants considèrent l'accès à « Internet » comme vital, au même titre que l'électricité ou l'eau.

C'est pourquoi la Collectivité de Corse a souhaité grâce à cette mesure prendre à sa charge le coût financier que représente cette nouvelle offre internet, dans l'objectif de permettre aux étudiants de l'Università di Corsica de disposer d'un réseau internet performant.

Ainsi, les professionnels de l'hébergement étudiant ne doivent plus seulement fournir une connexion Wifi qui fonctionne, mais doivent offrir un service parfait « 24h sur 24 », pour permettre aux étudiants d'étudier, de communiquer et de travailler dans des conditions confortables et sécurisées, indispensables au bon déroulement d'un cursus scolaire.

Le réseau « Wifirst » choisi par le CROUS de Corse, qui diffère du réseau pédagogique « Renater » jusque-là utilisé par ce dernier, permettra aux étudiants de se connecter sur leur propre « Wifi privé » afin de reproduire une expérience de connexion exactement comme à la maison. Leurs nombreux équipements connectés, à savoir les smartphones, les ordinateurs, les consoles, les « smart TV », les « chromecast », les imprimantes, les montres connectées ou encore les enceintes connectées, se connectent ainsi facilement au Wifi de la résidence universitaire (sans portail captif) et les étudiants peuvent facilement communiquer entre eux.

Le montant total de cette opération s'élève à 92 224,51 €, au titre d'une première année de contrat.

- **Montant total attribué au CROUS de Corse pour l'année 2022-2023 par la Collectivité de Corse :**

La Collectivité de Corse attribuera au Crous de Corse à travers la convention d'objectifs et de moyens Année 2022-2023, une subvention de 1 317 224,51 € et ce, au titre de l'année universitaire 2022-2023, réparti comme suit :

- Pour la mesure 2 « Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse », un montant de 1 010 000 € réparti comme suit :

- 1 000 000 € au titre du financement de l'Aide aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post bac en Corse », 10.000 € au titre des frais de gestion du dispositif.

- Pour la mesure 22, « Aide à la restauration et compensation du reste à charge », un montant de 215 000 €.

- Pour la réduction de la fracture numérique, un montant de 92 224,51 € est mis à disposition par la Collectivité de Corse.

- **Financement de la future résidence « SAMBUCUCCIU D'ALANDU » par la Collectivité de Corse**

Afin de répondre à un besoin constant, le CROUS de Corse a souhaité augmenter sa capacité d'accueil en édifiant une nouvelle résidence, en lieu et place de l'ancien dispensaire de Corte.

Pour réaliser ce projet, le CROUS de Corse s'est porté acquéreur de l'ancien dispensaire, bâtiment situé rue Jean Nicoli, à deux pas de l'Université de Corse, puis d'une bande de terrain entourant la parcelle du dispensaire. La superficie totale de la parcelle est de 1 410 m<sup>2</sup>.

La future résidence, s'inscrivant dans une démarche de développement durable définie dans le Grenelle de l'Environnement, comprendra une centaine de chambres, 4 salles de cours et plusieurs parkings dédiés, et répond au niveau d'exigence de la performance énergétique RT 2012 (niveau Bâtiments Basse Consommation, avec une ambition à 2020 de bâtiments passifs ou à énergie positive) et du recours aux énergies renouvelables.

Le coût total du projet s'élève à 7 500 000 €. La Collectivité de Corse soutient le projet de construction de la future résidence à hauteur de 2 000 000 €.